

## RÉMUNÉRATION DES EXPLOITANTS DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CHARGÉS DE PERCEVOIR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU

### COMMENT ÉTABLIR VOTRE FACTURE ANNUELLE ?

Cette rémunération vise à indemniser le service rendu par les exploitants qui perçoivent, à travers les factures d'eau qu'ils émettent à leurs abonnés, les redevances de l'agence de l'eau, à savoir :

- la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique,
- la redevance pour modernisation des réseaux de collecte.

Cette rémunération, adossée aux redevances, est indépendante du calcul même des redevances et des périodes de consommation d'eau.

Elle se réfère uniquement aux frais relatifs à l'émission des factures d'eau et aux redevances perçues à travers ces dernières.

La parution du décret n° 2007-1844 du 26/12/2007 et la circulaire d'application ouvrent droit à **cette rémunération à tous les exploitants sans exception, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.**

Dans le but de faciliter et d'alléger la prise en charge des factures, l'agence de l'eau recommande à tous les exploitants, **d'établir une seule facture annuelle**, en veillant à préciser les différentes dates de facturation.

Un formulaire de facturation vous est adressé en annexe. Il conviendra de le retourner par courrier à l'agence de l'eau, dûment complété et signé.

Au verso, une notice explicative, vous guidera dans l'établissement du document.

Les entreprises fermières et les groupements de communes (communauté de communes, syndicats, etc.) ont l'obligation de compléter le tableau figurant au verso de la facture dans toutes ses rubriques. Cette annexe, indissociable à la facture de rémunération, permettra aux services de l'agence de l'eau de procéder à son mandatement en toute connaissance de cause.

Les textes ainsi que le modèle de facturation sont désormais téléchargeables sur le site de l'agence de l'eau (<http://www.eau-rhin-meuse.fr/9programme/redevances/index.html>).

**Pour tout complément d'information  
Contact à l'agence de l'eau Rhin-Meuse**

Hervé GOFFIN, chef du service des finances  
Simone CONSTANT, suivi de dossiers  
tél 03.87.34.47.69 - [simone.constant@eau-rhin-meuse.fr](mailto:simone.constant@eau-rhin-meuse.fr)

# MODE D'EMPLOI POUR COMPLÉTER VOTRE FACTURE

Toutes les rubriques en orange sont à compléter obligatoirement

Nom et adresse de l'exploitant

.....  
 .....  
 .....  
 .....

Facture n° .....

Affaire suivie par :

Tél :

Adresse mail :

Nombre d'abonnés au service d'eau/d'assainissement :

.....

Coordonnées bancaires (ou joindre un RIB) :

.....

Destinataire

AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

Direction Finances et Logistique

Route de Lessy

BP 30019

57161 MOULINS-LES-METZ

MODÈLE TYPE

## REMUNERATION DES EXPLOITANTS DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Date(s) de facturation (et non consommation) aux abonnés (mois et année) : .....

	Redevances perçues sur factures d'eau	Nombre de factures adressées à vos abonnés	Prix unitaire	Total HT
<b>A</b>	<b>Pollution de l'eau d'origine domestique</b> <i>nombre de factures d'eau adressées à vos abonnés et sur lesquelles vous percevez la redevance pour pollution d'eau d'origine domestique</i>	→	0,15 €	€
<b>B</b>	<b>Modernisation des réseaux de collecte</b> <i>nombre de factures adressées à vos abonnés et sur lesquelles vous percevez la redevance pour modernisation des réseaux de collecte (liée à la redevance d'assainissement collectif)</i>	→	0,15 €	€
	<b>Factures d'eau adressées à des abonnés en assainissement autonome</b> <i>nombre de factures adressées à des abonnés en assainissement autonome (*) et sur lesquelles l'exploitant ne perçoit que la redevance A, et aucun autre exploitant ne perçoit la redevance B (*) Assainissement autonome individuel ou non collectif = les abonnés au réseau d'eau potable ne sont pas raccordés à un réseau d'assainissement collectif</i>	→	0,15 €	€
		Total TVA (*)	Total HT 19,6% Total TTC	€ € €

Montant total TTC en toutes lettres : .....

.....

Fait à ....., le .....

Cachet et signature

(\*) Si assujetti à TVA, le taux applicable est le taux normal en vigueur